



BULLETIN D'INFORMATIONS N°21

Les conteneurs nouveaux
sont arrivés :

Les poubelles à roulettes que vous avez été très nombreux à commander ont été livrées ces jours-ci.

Vous pouvez les retirer **les samedi 7 et 14 juin, à l'atelier communal, près du cimetière, de 10h à 12h**, en échange d'un **chèque à l'ordre du Trésor Public**, comportant le **montant exact** de votre achat, c'est-à-dire :
21,74 • pour un conteneur de 120L,
29,52 • pour un conteneur de 240L
et 195,16 • pour un conteneur de 660L.

Aucun autre mode de paiement n'est accepté par le Trésor Public.

Inauguration de la
déchetterie :

Ouverte le 5 mai, la déchetterie a été inaugurée le samedi 10 mai, en présence d'un important parterre de personnalités : le Préfet de Haute-Saône, le Président du Conseil Général, le député de la circonscription, le conseiller général du canton, le président du SYTEVOM, le président du SICTOM, le maire de Mamay... Nous avons eu droit à autant de discours.

Le coût de cet investissement est de 253 716 •, avec l'aide de l'Agence de

l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (91 469 •), de l'Agence de l'eau (5 466 •) et du Conseil Général de Haute-Saône (30 489 •).

Il y a deux ans encore, le plan départemental ne prévoyait pas de déchetterie à Mamay.

Grâce aux efforts de la nouvelle municipalité (qui a fourni et viabilisé le terrain) et du nouveau conseiller général, grâce à l'intervention financière des partenaires concernés, cette structure, indispensable pour notre secteur, a vu le jour dans l'intérêt de tous.

Elle remplacera la décharge des Brosses, dont l'accès est désormais interdit.

Il est prévu qu'elle accueille 3 500 "visiteurs" par an pour une collecte d'environ 1 000 tonnes de déchets (déchets verts, ferraille, gravats inertes, "monstres", verre, papier, carton, plastique, huiles usagées, piles, batteries, solvants, peintures...). Hormis les ordures ménagères classiques, on peut pratiquement tout mettre à la déchetterie.

Pour diminuer le poids des déchets ménagers et, ainsi, éviter une trop forte augmentation du prix de la collecte, **il est indispensable de trier et de valoriser le plus possible les déchets au lieu de les enfouir.**

La déchetterie est ouverte à tous les usagers haut-saônois des communes voisines. **L'apport est gratuit pour les particuliers et facturé 8 • HT le m³ pour les professionnels.**

Rappelons les horaires d'ouverture :

- 9-12h et 14-18h les lundis et samedis ;
- 14-18h les mercredis, jeudis et vendredis.

Tél. : 03-84-31-94-35

Réunion d'informations sur l'A.P.A. :

Se déplacer ? Se nourrir ? S'habiller ? Satisfaire son hygiène corporelle ?

Aujourd'hui c'est **1 personne âgée sur 12 qui a besoin d'une aide** pour assumer son quotidien. **Dans 20 ans, cette proportion aura doublé.**

52% des français jugent qu'ils n'auront pas assez de revenus pour faire face à la dépendance.

Même en ayant la chance de pouvoir rester à son domicile, les aides nécessaires coûtent cher, sans parler du placement en établissement spécialisé.

A Marnay comme ailleurs, le nombre de personnes susceptibles d'être concernées par les problèmes liés à la dépendance est important. D'après les dernières statistiques, il y aurait environ **170 personnes entre 60 et 74 ans et 110 personnes de plus de 75 ans.**

D'ailleurs, les plus jeunes peuvent aussi être intéressés, non pas pour eux (pas encore), mais pour leurs parents lorsque ceux-ci se trouveront dépendants et que

leur état de santé nécessitera soit une aide à domicile soit un placement en maison de retraite.

C'est pour vous informer sur toutes ces questions que la mairie de Marnay en collaboration avec les AGF Assurfinance propose à ses administrés de participer à une conférence sur la Dépendance et l'A.P.A qui se déroulera le **mardi 10 juin à 18H00 à la mairie de Marnay.**

Vous trouverez, incluse dans ce bulletin, **une invitation avec coupon-réponse à détacher et à retourner, rempli, à la mairie de Marnay, le plus rapidement possible.**

Journée nationale d'informations sur le don d'organes et la greffe :

L'Etablissement Français des Greffes nous prie de publier l'information suivante :

"Retrouver une vie normale, pouvoir faire des projets... Ce sont des choses simples, mais que chaque malade en attente de greffe espère aujourd'hui. Cet espoir naît de la générosité d'un donneur et du savoir-faire des professionnels de la greffe. Pour les malades, votre position sur le don d'organes compte plus que tout, alors faites-la connaître à vos proches.

Améliorer ou accroître les chances de vie

Chaque année, en France, plus de 3 600 personnes bénéficient d'une greffe d'organes.

Elle leur permet de retrouver une vie normale, un travail, un environnement amical et familial, les joies de tous les jours. Certains patients sont donc sauvés, d'autres ont une qualité de vie considérablement améliorée. La greffe de rein, par exemple, la plus importante en France, mais aussi celle pour laquelle le nombre de patients en attente augmente d'année en année, met fin au traitement lourd et contraignant que représente la dialyse. **Derrière ces prouesses médicales, il y a la générosité des donateurs.**

Les Français en faveur du don d'organes, mais ...

Lorsque l'on vous a interrogé sur votre position vis-à-vis du don d'organes, vous avez été 90% à vous dire en faveur du don. Pourtant, une minorité d'entre vous a fait connaître son avis à ses proches (24% seulement). (Sondage Louis Harris 2002)

L'enjeu de la greffe dépend de votre avis et de sa transmission par votre famille. Car c'est à elle que l'on demandera de témoigner de votre volonté au moment de votre décès.

« 22 juin 2003 : une journée pour faire connaître sa position à ses proches »

Le 22 juin 2003, l'Etablissement français des Greffes organise la troisième journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe. Ce rendez-vous invite chacun à faire connaître sa position à sa famille. En France, le taux de refus est encore trop élevé (environ 32%) souvent parce que la famille ne connaît pas la volonté du défunt. Aujourd'hui, si vous faites connaître votre position sur le don d'organes, conditions *sine qua non* de la greffe, vous donnez plus de chances à un malade d'être greffé.

Pour donner rendez-vous aux Français, **une campagne radio sera diffusée du 18 au 22 juin.** Le jour J, un grand événement symbolique délivrant un message d'espoir pour les 10 000 malades en attente de greffe se déroulera à Paris et dans 27 villes ayant un Centre Universitaire Hospitalier, centres autorisés à pratiquer la greffe. **Sur une place centrale de chacune des villes participantes, les Français seront invités dans un geste de solidarité, à venir allumer 1 000 bougies portant chacune un message d'espoir.**

En parallèle, 400 000 professionnels de santé travaillant dans les hôpitaux qui pratiquent des greffes seront personnellement informés sur les activités de prélèvement et de greffe et interpellés sur le nécessaire

engagement de chacun dans une chaîne continue, impliquant de nombreux métiers qui permettent l'aboutissement d'un prélèvement et d'une greffe.

A partir du 15 mai, toutes les informations seront disponibles sur www.efq.sante.fr.

Vous pouvez demander de la documentation ou **une carte de donneur au numéro vert 0 800 20 22 24.**

Rappelons que la greffe d'organes est un domaine placé sous la responsabilité du Ministre de la Santé.

En 1994, la loi a créé l'Établissement Français des Greffes, établissement public national de l'État, pour lui confier trois missions prioritaires :

- Garantir que les greffons prélevés sont attribués aux malades receveurs dans le respect des critères médicaux et des principes de justice ;
- Mettre tout en œuvre pour que chaque malade reçoive le greffon dont il a besoin ;
- Veiller à ce que les greffes soient effectuées avec toute la sécurité possible.

La gendarmerie recrute :

En 2003, la gendarmerie recrute 13 000 personnels, dont **8 000 gendarmes adjoints, pour servir en unités opérationnelles ou occuper des emplois particuliers** (secrétaires, informaticiens, mécaniciens automobiles, conducteurs de véhicules légers ou poids lourds, magasiniers, métiers du bâtiment et de la restauration, linguistes, musiciens, choristes, jardiniers, horticulteurs, moniteurs d'éducation physique, coiffeurs...) sous contrat d'un renouvelable 4 fois.

Le dépôt de candidature peut se faire à tout moment auprès d'une brigade de gendarmerie ou dans un centre de recrutement de la gendarmerie.

Conditions à remplir :

Il faut être de nationalité française, âgé de 18 ans au moins et de 26 ans au plus à la date de la demande, être déclaré apte physiquement., jouir de ses droits civiques,

être en règle vis-à-vis du service national et posséder au minimum un CAP ou une expérience professionnelle (pour les emplois particuliers).

Il ne faut pas avoir échoué trois fois aux épreuves de sélection.

La taille minimale dépend du poste demandé : 1,70 m pour les hommes et 1,60 m pour les femmes dans les postes opérationnels et 1,54 m pour les hommes et 1,50 m pour les femmes dans les emplois particuliers.

Epreuves de sélection :

Elles se déroulent sur une demi-journée au chef-lieu de la région administrative.

Elles consistent en un test psychotechnique, un questionnaire de connaissances générales (pour les emplois opérationnels) ou un entretien avec un officier de gendarmerie (pour les emplois particuliers). L'intégration se fait au plus tard 100 jours après le dépôt de candidature. La formation se déroule sur 12 semaines pour les emplois opérationnels et 4 semaines pour les emplois particuliers, dans l'une des écoles suivantes : Châteaulin, Montargis ou Tulle.

Vous pourrez obtenir d'autres renseignements à la **permanence assurée par le centre d'information et de recrutement, le 12 juin 2003, Place de l'Hôtel de Ville, à Marnay.**

La Marine Nationale recrute :

En 2003, la Marine Nationale propose près de **4 900 emplois dans 36 métiers différents** à des jeunes, garçons et filles, **de 17 à 30 ans**, (niveau scolaire : de la 3^{ème} à bac + 5).

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser au

Bureau d'Information sur les carrières de la Marine

Quartier Ruty

64, rue Bersot – BP 36

25998 Besançon Armées

N° Azur : 0 810 501 501

Une permanence mensuelle se tient à :

GRAY, le 1^{er} mercredi, de 14 à 16h

au Bureau Information Jeunesse

60, Grande Rue

03.84.65.44.00

VESOUL, le 3^{ème} mercredi,

*** de 10 à 12h : au CIRAT**

Place du 11^{ème} Chasseur

03.84.97.14.79

*** de 14 à 16h :**

au Centre d'Information et d'Orientation

Rue P. Petit Clerc

03.84.76.37.70

Spectacles et animations à Marnay :

- Le samedi 31 mai : concert donné par l'harmonie "La Concorde", à la salle polyvalente de Marnay, à 20 h45.

Ce concert revêt un caractère assez exceptionnel puisqu'il nous permettra de fêter, avec nos musiciens, **les 80 ans** de l'harmonie.

Nul doute que le programme sera particulièrement soigné et nous serons nombreux à écouter et à applaudir nos musiciens.

- Le dimanche 1^{er} juin : Rando VTT des mousquetaires organisée par Readyrun avec activités nature.

Cette épreuve n'est pas une course, mais **une promenade-découverte accessible à tous.**

* ouverture des inscriptions à partir de 8h au stade de Marnay (le Paquey) ;

* Parcours possibles : 15 km, 25 km, 40 km et 60 km.

* **Départ groupé toute distance : 9h ;**

* Demiers départs possibles : 9h45 pour les 2 parcours les plus longs et 10h30 pour les deux autres.

* **Ravitaillement sur tous les parcours**

* Douches et lavage des vélos sur place.

* **Activités nature disponibles** sur les parcours et au Paquey : tir à l'arc, tyrolienne utilisant la nouvelle installation de la base de loisirs "Vert Lagon", parcours techniques ...

* **Lasagnes party de 12h à 13h30, offerte aux participants** (menu : apéritif, crudités, lasagnes, fromage, dessert).

Pour tout renseignement, en particulier le règlement, consulter le site

www.readyrun.net ou téléphoner au **03.81.52.78.34**

- Le dimanche 8 juin : **Spectacle de clown par Zucco, clown international du cirque du Pays de Galles, à 15h, salle polyvalente à Mamay.**

Le spectacle intitulé "NE TOMBEZ PAS" dure 75 min et le prix du billet d'entrée est 5• pour les enfants et 6,5 • pour les adultes.

Le Cirque du Pays de Galles a été créé il y a 17 ans en Grande-Bretagne et il vient de s'installer dans notre région, plus précisément à La Roche Morey (70). C'est un cirque sans animaux, présentant un spectacle dont la mise en scène s'inspire à la fois du cirque et du théâtre, pour les enfants de tous âges.

Il effectue une tournée en Haute-Saône d'avril à juin 2003 puis en novembre –décembre 2003.

- Le samedi 21 juin : **Fête de la musique exceptionnelle, à Mamay,** avec la participation de l'ensemble Alti Séquani, de l'Ecole Départementale de Musique de Haute-Saône, de l'harmonie "La Concorde" et des élèves de l'antenne de l'Ecole de Musique de Mamay.

Le spectacle qui vous sera proposé s'intitule **l'tin' errancesiganes**".

Il a pour thème les musiques traditionnelles de l'Inde, des Pays arabes, des Tsiganes ... A l'heure où sont écrites ces lignes, le programme est à peu près le suivant :

* **vers 19h30, une troupe de 50 musiciens** (grands élèves et professeurs) entrent dans Mamay en roulotte, puis traversent les vieilles rues du village en entraînant le public à sa suite. Différents "arrêts musique" jalonnent ce parcours, au cours desquels se produiront l'harmonie et les élèves de Mamay.

- **vers 20h15, arrivée à la salle polyvalente où aura lieu le spectacle proprement dit** (durée : environ 1 h). **L'entrée est libre.**

RESERVEZ VOTRE SOIREE

- Le jeudi 3 juillet : **Soirée théâtre à Mamay, à 21h, à la salle polyvalente Anne Franck.**

L'Office du Tourisme de Mamay accueille le jeudi 3 juillet à 21 h, "La Théâtrale" de Vesoul

qui, à l'occasion de son 20^e anniversaire, effectue dans le département une série de représentations, avec la participation de la ville de Vesoul et du Conseil Général de la Haute-Saône.

La pièce présentée a pour titre "Un Otage". Elle est l'œuvre de l'écrivain irlandais Brendan Behan et elle est mise en scène par Moïse Beaux. Les Marnaysiens sont invités à venir nombreux découvrir cette **œuvre pleine de truculence, de comique, de poésie et d'émotion** constituant sans doute un moment important dans l'histoire du théâtre à Mamay.

Animations à la base de loisirs :

Depuis le 1^{er} mai, le **"Vert Lagon"** a ouvert ses portes, au bord de l'Ognon, à Mamay. Depuis longtemps, l'idée d'exploiter ce **site exceptionnel qu'est le plan d'eau** se trotte dans la tête. Les touristes qui s'arrêtaient au camping en repartaient rapidement, après une ou deux nuits passées à Mamay, car ils n'y trouvaient guère de quoi occuper leurs loisirs.

Trois jeunes gens de la région, dont un Marnaysien, ont eu la même idée. Ils sont sportifs, possèdent tous les diplômes leur permettant d'encadrer des activités sportives, ont des idées et du courage à revendre.

Ils ont donc pris contact avec la mairie, ils ont créé une SARL "Sport, Loisirs, Découverte", ils ont pris la gérance du camping (pour accueillir et, si possible, retenir les touristes) et ont créé leur base de loisirs **proposant tout un éventail d'activités à caractère sportif : canoë, kayak, VTT, escalade, roller, tir à l'arc, course d'orientation et même un stage de cirque.**

Et ce n'est pas tout : **un parcours acrobatique forestier (acrobranche)** est actuellement en cours d'installation à **l'entrée du bois des Prêtres** : dix **plates-formes à 8 ou 10 m de hauteur sont reliées par un câble d'1 km de long permettant le fonctionnement d'une douzaine d'ateliers.**

Leur objectif est d'accueillir des jeunes de centres aérés (il y a déjà de nombreuses réservations), mais aussi des familles en offrant des activités à la portée de tous. Souhaitons-leur toute la réussite qu'ils méritent.

Pour tout renseignement, appeler le 03.84.31.73.16 ou le 06.99.99.04.20.

Lutte contre le bruit :

Avec le retour des beaux jours, il est indispensable de rappeler quelques règles

alors que les tondeuses à gazon et autres motoculteurs sont sortis des garages.

En date du 21 septembre 1990 (et toujours valable), l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit entend garantir une certaine tranquillité à la population, à la condition qu'il soit respecté !

Sur la voie publique et dans les lieux publics (ou accessibles au public), sont interdits les bruits gênants par leur intensité et, notamment, ceux susceptibles de provenir :

- des publicités **par cris ou par chants** ;
- de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur (radio, magnétophone, instrument de musique et électrophone) **à moins que ces appareils ne soient exclusivement utilisés avec des écouteurs** ;
- des réparations ou réglages de moteur **(à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service du véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation)** ;
- de l'utilisation des pétards ou autres pièces d'artifice.

Les travaux de bricolage ou de jardinage **réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que les jours ouvrables : en été (du 21 juin au 21 septembre), de 8h30 à 12h et de 14h à 21h ; hors période estivale, de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.**

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage en dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Chaque maire est chargé de l'application de cet arrêté dans sa commune.

Si Internet à haut débit vous intéresse :

Après de nombreux contacts avec les opérateurs de télécommunication, la municipalité souhaite connaître le nombre de personnes (privés ou professionnels) souhaitant utiliser une connexion Internet à haut débit (ADSL).

Merci de vous faire connaître en mairie au 03.84.31.74.42 ou par e-mail mairie.marnay@wanadoo.fr